niversité Nationale du Rwanda
Centre de Gestion des Conflits

Ministère de la Justice et des
Relations Institutionnelles

l'Université de Johns Hopkins
Centre Pour Les Programmes de Communication

PERCEPTIONS

propos de la loi gacaca au Rwanda : résultats d'une étude multiméthode

Ministère de laJustice et des Relations Institutionnelles
B.P. Box 160
Kigali, Rwanda

l'Université de Johns Hopkins Centre Pour Les Programmes de Communication
B.P. Box 6294
Kacyru, Kigali Rwanda
Tel: (250) 514156 ou (250) 514157 • Fax: (250) 84755

l'Université de Johns Hopkins Centre Pour Les Programmes de Communication
Les Services de Communication en matière de Population
111 Market Place, Suite 310
Baltimore, Maryland, 21202 USA
Tel: 410-659-6300 • Fax: 410-659-6266 • Email: orders@jhuccp.org
Website: http://www.jhuccp.org

PERCEPTIONS

à propos de la loi gacaca au Rwanda :

résultats d'une étude multiméthode

Kigali, Avril 2001

Université Nationale du Rwanda
Centre de Gestion des Conflits

Ministère de la Justice et des
Relations Institutionnelles

l'Université de Johns Hopkins
Centre Pour Les Programmes de Communication

Citation Suggérée : Gabisirege, S. et Babalola, S. *Perceptions à propos de la loi gacaca au Rwanda : résultats d'une étude multiméthode.* Publication spéciale No. 19, Baltimore, l'Université de Johns Hopkins Centre pour les Programmes de Communication. Avril 2001.

Cette publication peut être reproduite sans permission tant qu'elle est distribuée gratuitement et que le nom de l'Université de Johns Hopkins pour les Programmes de Communication est mentionné. Les opinions de ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent en aucun cas les points de vue des bailleurs de fonds.

Cette publication a été éditée et produite par le Centre de Publications :
Nancy B. Smith, Editeur Associé, et Rita C. Meyer, Responsable de la production de matériaux.

Photos : Janice Tolj, JHU/CCP

Travail réalisé grâce au soutien financier de l'Agence Américaine pour le Développement International sur le projet des Services de Communication en matière de Population CCP-A-00-96-90001-00.

TABLE DE MATIERES

Contents *Page*

Remerciements iv
1 Contexte 1
Climat politique et social 1
Objectifs de l'étude 2
Méthololologie 2
Caractéristiques sociodémographiques des répondants de l'enquête. 3
2 Expérience liée au génocide 5
Expérience personnelle liée au génocide 5
Perceptions face aux grands problèmes sociaux de la société rwandaise 7
Emotions actuelles quant au génocide 9
3 Perceptions et intentions 11
Connaissances concernant les juridictions gacaca 11
Perceptions à propos des juridictions Gacaca 13
Intention de participer au processus Gacaca 14
Perceptions concernant la restitution et la compensation 15
Sources d'informations et de conseils 15
4 Récapitulatif et implications pour les programmes 17

REMERCIEMENTS

Ce document fait état des résultats d'une étude réalisée pour fournir une information formative et initiale pour la future campagne promotionnelle pour les juridictions gacaca au Rwanda. En effet, comprendre les perceptions de la population cible avant de concevoir et d'exécuter une campagne aide à fournir une solide base scientifique à l'intervention et à vérifier que les activités du projet répondent effectivement aux besoins des divers groupes ciblés. L'étude a été réalisée pour le compte du Ministère de la Justice et des Relations Institutionnelles du Rwanda par le Centre de Gestions des Conflits (CGC) de l'Université Nationale de Butare. Les Services de Communication en matière de Population de l'Université Johns Hopkins (JHU/PCS) ont fourni une assistance technique pour l'étude.

Un grand nombre de personnes ont prêté leur concours à la réalisation de cette étude. Stella Babalola, chargée de Recherche et d'Evaluation au Centre pour les Programmes de Communication de l'Université Johns Hopkins (JHU/CCP), a joué un rôle très important aux niveaux de la conception de la stratégie de recherche, de l'orientation du personnel de terrain concernant la collecte, le traitement et l'analyse de données et également pour la préparation du présent document. Simon Gasibirege était la personne clée de CCM pour l'étude. Il a coordonné les différentes étapes de la recherche dont la collecte de données, l'analyse de données et la préparation des rapports de l'étude. Bérengère de Negri de l'Academy for Educational Development (AED) a fourni de l'assistance technique pour la formation du personnel de terrain en recherche qualitative. Joseph Muyango, Dora Urujeni, François Ntaganira et Jacqueline Rwagatare ont aidé à superviser la collecte des données et ont fourni une assistance portant sur le traitement et l'analyse de données.

Il convient de faire une mention toute spéciale du Ministre de la Justice et des Relations Institutionnelles, M. Jean de Dieu Mucyo, et de la Secrétaire Générale de ce ministère, Mme Edda Mukabagwiza, pour leur soutien et leurs précieux conseils tout au long de la réalisation de cette étude. L'étude a été mise en œuvre avec l'aide et les connaissances des collègues de JHU/PCS : Susan Krenn, Chef de la Division Afrique, Francesco Giotta, ancien Chef d'Equipe du Projet de Communication au Rwanda de JHU/PCS, David Awasum, Chef d'Equipe actuel, Jean Karambizi, Coordinateur du Projet IEC Gacaca et Jane Brown, Chargée de Programme. Toutes ces personnes ont fourni une assistance technique examinant la conception de la recherche, les outils de collecte de données et les rapports de l'étude. Il convient également de remercier Jean-Paul Kimonyo, Coordinateur de CGC, pour ses connaissances et conseils qui ont aidé à donner forme à cette étude.

L'assistance aimable d'Amélie Sow et d'Esther Braud, toutes les deux de JHU/PCS, qui ont travaillé de longues heures pour éditer les avant-projets du document est vivement appréciée. Mention spéciale est également faite pour d'autres collègues de JHU/CCP Baltimore, JHU/PCS Rwanda, du CGC et du Ministère de la Justice et des Relations Institutionnelles du Rwanda, qui ont contribué à la réalisation de la présente étude. Enfin, il est important de reconnaître les nombreux hommes et les nombreuses femmes du Rwanda qui ont participé à cette étude. Sans leur engagement et collaboration, les objectifs du projet de recherche n'auraient jamais été atteints.

L'Agence des Etats-Unis pour le Développement international (USAID), dans le cadre de l'Accord de Collaboration CCP-A-00-96-90001-00, a fourni le financement pour la mise en œuvre cette étude. Les auteurs tiennent à remercier Ken Lizzio, Conseiller, Démocratie et Gouvernance, USAID/Rwanda, pour son aide et ses conseils fort utiles qui ont aidé à guider la recherche.

1 CONTEXTE

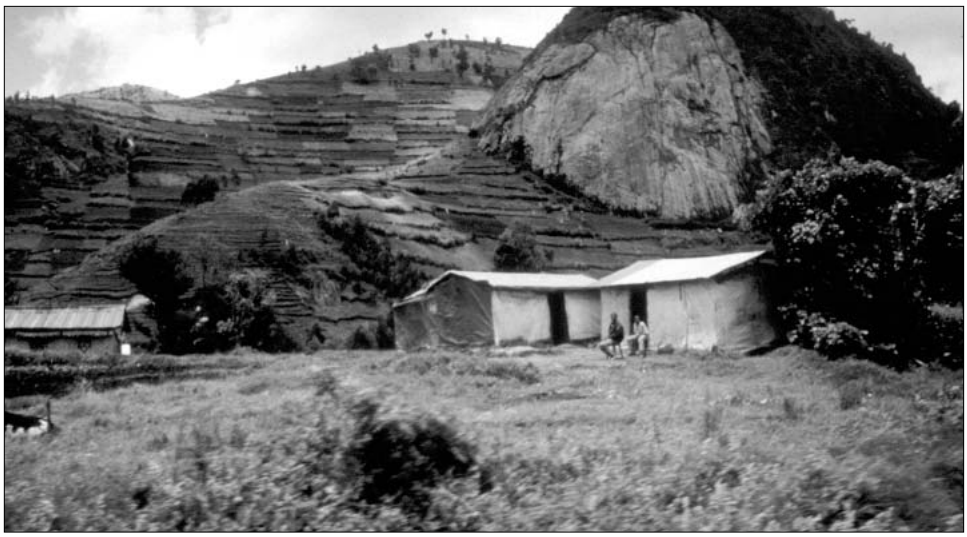

Climat politique et social

Sept ans après la fin du génocide qui a entraîné la mort de plus 800 000 Rwandais et qui a été la cause d'un grand nombre d'autres personnes blessées ou déplacées, le pays fait des efforts de réconciliation, cherchant à mettre en place des structures susceptibles de promouvoir une société saine et paisible. La loi gacaca est l'une de ces structures. Elle réglemente le fonctionnement des juridictions gacaca. En août 1996, le Gouvernement du Rwanda a promulgué une loi (appelée généralement la Loi Organique) visant à faciliter la poursuite pénale des crimes se rapportant au génocide qui s'est déroulé entre octobre 1990 et décembre 1994. Malgré des efforts concrets en vue de faire appliquer la loi et de garantir que les personnes soupçonnées soient jugées, on s'est vite rendu compte que la loi ne pouvait pas mener à une résolution normale des problèmes liés au procès de ceux soupçonnés de génocide. Les experts ont calculé qu'au rythme actuel auquel sont exécutés les procès, il faudrait plus d'une centaine d'années pour juger tous les prévenus. Il n'est donc pas surprenant que les problèmes d'injustice et de corruption en général, et les difficultés liées au procès de ceux qui sont soupçonnés d'avoir participé aux massacres et au génocide en particulier, persistent au sein de la société rwandaise.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Rwanda a cherché à trouver d'autres moyens pour traiter les problèmes liés aux procès des coupables du génocide. Des études et consultations approfondies sur la situation a montré qu'un système judiciaire assurant la participation active de la communauté dans l'examen des accusations et dans la condamnation des coupables serait une option réaliste pouvant remplacer le système judiciaire classique. C'est ainsi que les juridictions gacaca ont été conçues. Les juridictions gacaca doivent en principe juger tous les cas qui entrent dans les catégories 2 à 4, telles que définies par la Loi organique de 1996. Les cas de la catégorie 1, concernant les personnes accusées d'avoir organisé le génocide et d'avoir perpétué des crimes sexuels continueront à être jugés par le système judiciaire classique.

Les Services de Communication en matière de Population de l'Université Johns Hopkins (JHU/PCS), fournissent une assistance technique au Ministère de la Justice et des Relations Institutionnelles pour mettre en œuvre un projet de démocratie et gouvernance

(D&G) financé par l'USAID. L'objectif principal du projet est de sensibiliser davantage le public aux divers aspects de la loi gacaca afin que celui-ci comprenne mieux cette loi. Le projet vise également à promouvoir le respect des lois, à assurer un soutien aux juridictions gacaca largement répandu et à mobiliser individus et groupes afin d'y participer.

Dès juin 2000, dans le cadre des activités de préparation pour la campagne gacaca, JHU/PCS a travaillé avec le Centre de Gestion des Conflits, de l'Université Nationale du Rwanda (UNR), pour effectuer une recherche qualitative. La recherche qualitative s'est penchée sur les diverses perspectives communautaires face à la loi gacaca et a aidé à préparer une enquête auprès des ménages qui fut réalisée entre septembre et octobre 2000. Les études qualitatives et quantitatives ont été conçues pour poser un fondement scientifique pour la stratégie et les messages qui seront utilisés pour promouvoir la loi et les juridictions gacaca auprès des divers segments de la population rwandaise. Les résultats dont on fait état dans ce document proviennent de ces deux sources.

Objectifs de l'étude

L'étude visait à dégager une information pertinente pouvant être utilisée pour concevoir des interventions adéquates de communication pour le changement de comportement venant soutenir les juridictions gacaca et promouvoir la réconciliation au sein de la société rwandaise. Outre le fait de fournir des données préliminaires adéquates, la recherche qualitative était conçue afin de permettre d'identifier les variables pertinentes à inclure à l'outil d'enquête. L'enquête par sondage était conçue pour fournir des données initiales permettant de mesurer par la suite l'impact des interventions du projet.

Les deux sources de données visaient notamment à :

- Identifier les questions et attentes de la population face à une paix durable au Rwanda ;
- Déterminer les connaissances et les attitudes de la population cible à propos des juridictions gacaca ;
- Mettre à jour les attentes et préoccupations de la population concernant la loi gacaca ;
- Identifier les facteurs pouvant influencer la participation de la population au processus gacaca ;
- Examiner les connaissances et attitudes sur les dispositions sur les aveux et la plaidoirie de culpabilité de la Loi organique ;
- Mettre à jour les connaissances et attitudes de la population vis-à-vis du plan de travail d'intérêt général ;
- Établir les sources courantes et crédibles d'information sur les questions sociales au sein de la population ;
- Déterminer les sources d'influence sur les décisions personnelles importantes au sein de la population.

Méthodologie

La recherche qualitative se fonde sur des discussions de groupe dirigées (focus group) et des interviews approfondies en vue de recueillir des données provenant de la population adulte dans cinq provinces : Kigali Ville, Butare, Gitarama, Kibuye et Kibungo. La recherche qualitative couvre les populations carcérales et non-carcérales. Dans l'ensemble, un total de 20 discussions de groupe dirigées et 10 interviews approfondies ont été réalisées au sein de la population non-carcérale. En outre, cinq discussions de groupe dirigées ont été

organisées dans les prisons. L'enquête par sondage ciblait les adultes entre 18 et 59 ans dans toutes les provinces du pays à l'exception d'une seule. Aux fins de l'enquête, le pays a été divisé en quatre zones pour refléter les différences au niveau des expériences du génocide : Nord/Nord-Ouest (Byumba, Ruhengeri et Gisenyi), Centre/Centre-Est (Kibungo, Kigali rural et Kigali ville), Centre-Ouest (Kibuye et Gitarama) et Sud (Butare, Cyangugu et Gikongoro). Le plan d'échantillonnage comportait plusieurs étapes : les communes ont été choisies lors de la première étape et les cellules (représentant les grappes) lors de la seconde étape. Dans les cellules choisies, des agents de terrain ont énuméré tous les ménages et ont choisi un nombre déterminé au préalable, proportionnel au nombre total de ménages de la grappe. Dans les ménages choisis, tous les hommes et toutes les femmes âgés de 18 à 59 ans étaient ciblés pour l'interview. Un total de 789 hommes et 887 femmes ont été interviewés pendant l'enquête.

Caractéristiques sociodémographiques des répondants de l'enquête

Le Tableau 1 nous renseigne sur les caractéristiques socio-démographiques de la population. L'échantillon contient à l'évidence plus de femmes (53%) que d'hommes (47%). Ce n'est guère surprenant vu les effets plus dévastateurs du génocide et de la guerre civile sur la population masculine. Parmi les hommes, l'âge moyen est de 33 ans alors qu'il est de 32 ans chez les femmes. Presque 30% des répondants n'ont pas d'éducation formelle et 15% seulement ont une éducation post-primaire. Un plus grand nombre de femmes (32%)

Tableau 1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Variable/catégorie	Pourcentage dans la catégorie	Variable/catégorie	Pourcentage dans la catégorie
SEXE		**PROFESSION**	
Homme	47,1	Agriculteur	75,2
Femme	52,9	Fonctionnaire	3,5
GROUPD'AGE		Secteur privé	3,1
< 25	29,0	Artisan	5,4
25 – 34	29,6	Commerçant	2,9
35 – 44	25,6	Autre	4,8
45 +	15,8	Au chômage	5,1
EDUCATION		**LIEU DE RESIDENCE**	
Aucune	29,6	Urbain	13,9
Primaire	54,9	Rural	86,1
Secondaire	13,8	**PROVINCE**	
Post-secondaire	1,6	Kibuye	13,0
LANGUE PARLEE		Gitarama	12,3
Kinyarwanda	99,8	Butare	13,3
Français	16,5	Gikongoro	4,4
Swahili	13,1	Cyangugu	9,2
Anglais	6,9	Byumba	10,8
LANGUE LUE SANS PROBLEME		Ruhengeri	7,3
Kinyarwanda	54,6	Gisenyi	3,9
Français	12,9	Kibungo	9,5
Anglais	4,2	Kigali Rural	5,7
RELIGION		Kigali Ville	10,5
Catholique	49,6	**REGION**	
Protestante	43,9	Nord/Nord-Ouest	22,1
Musulmane	4,6	Centre/Centre-Est	25,6
Traditionnelle	0,1	Centre-Ouest	25,3
Aucune	1,7	Sud	26,9

NOMBRE DE REPONDANTS 1676

que d'hommes (27%) n'ont jamais été à l'école. Pratiquement tout le monde parle le kinyarwanda et 17% et 7% seulement parlent le français et l'anglais, respectivement. De plus, 13% des répondants ont indiqué qu'ils parlaient le swahili.

Du point de vue de l'alphabétisation dans une langue spécifique, le kinyarwanda est de loin la langue la plus courante puisque plus de la moitié des répondants ont indiqué qu'ils savaient lire cette langue sans problème. Seize pour cent (16%) pouvaient lire le kinyarwanda, mais avec une certaine difficulté. Seuls environ 13% des répondants ont indiqué qu'ils maîtrisaient couramment le français et 4% savaient lire l'anglais sans problème.

La majorité des répondants étaient chrétiens : 50% catholiques et 44% protestants. Les musulmans composaient uniquement 5% de l'échantillon et ceux sans religion représentaient un groupe de moins de 2%. Il est intéressant de noter que la proportion de musulmans variait de manière notable selon la province. Alors que plus d'un cinquième (22%) des répondants de la ville de Kigali se déclaraient musulmans, les autres provinces (surtout Kibuye, Gikongoro, Kigali rural, Cyangugu, Ruhengeri, Gisenyi et Gitarama) en comptaient très peu, voire pas du tout. Environ les trois quarts des répondants étaient des agriculteurs et 5% seulement des artisans et 7% des employés des secteurs privé ou public.

2 EXPERIENCE LIEE AU GENOCIDE

Expérience personnelle liée au génocide

Afin de tenir confidentielles les réponses et de protéger ainsi les répondants, la recherche qualitative ne s'est pas penchée sur les questions les plus délicates se rapportant à l'expérience personnelle durant le génocide. Pour la même raison, le questionnaire de l'enquête ne comportait pas de questions explicites sur l'identité ethnique des répondants. Mais quelques questions étaient incluses au document concernant, d'une certaine manière, l'expérience personnelle des répondants pendant le génocide. Les questions se rapportaient à la présence ou à l'absence du répondant au Rwanda pendant le génocide, aux pertes des membres de famille dues au génocide et à la guerre civile et à l'éventuelle présence, en prison, de membres de la famille. Ces questions devaient montrer, dans une certaine mesure, l'ampleur de la souffrance humaine se rapportant au génocide. Les questions ont également permis de classer les répondants dans une certaine forme de groupes socioculturels reflétant les diverses expériences liées au génocide. Aussi, en combinant les migrations et la perte de membres de la famille, avons-nous pu diviser les répondants en quatre groupes : (1) ceux qui étaient présents pendant le génocide et qui ont perdu de membre de la famille, (2) ceux qui étaient présents mais qui n'ont pas perdu de membre de la famille, (3) ceux qui sont revenus au pays après le génocide, mais qui ont perdu un membre de la famille, et (4) ceux qui sont revenus après le génocide et qui n'ont pas perdu un membre de la famille. Une telle variable d'identité/ expérience influence probablement les préoccupations et attentes concernant les juridictions gacaca.

Figure 1. Pourcentage qui se trouvait dans le pays pendant le génocide, par région

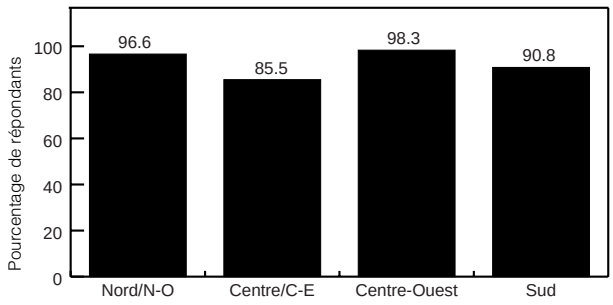

n=1676 Source: JHU/PCS/CCM: Enquête de base sur Gacaca, Rwanda, 2000

La vaste majorité (93%) des répondants

étaient présents dans le pays pendant le génocide et ont donc vécu directement cette expérience. La présence, dans le pays, pendant le génocide varie très nettement par région. La région du Centre/Centre-Est comprend plus de personnes qui sont revenues dans le pays après le génocide. Kigali Ville (78%) et de Kibungo (86%) sont les provinces avec la proportion la plus faible de répondants qui se trouvaient dans le pays pendant le génocide.

Une proportion considérable de répondants (36%) ont indiqué avoir perdu au moins un membre de leur famille immédiate à cause du génocide. La famille immédiate dans ce contexte concerne un époux ou une épouse, un père, une mère, un frère, une sœur ou un enfant. La proportion de ceux ayant souffert la perte de membres de leur famille à cause du génocide est bien plus élevée dans les régions du Centre/Centre-Est et dans le Sud. Là aussi, la ville de Kigali (79%) est la province avec l'incidence la plus élevée de perte de membres de famille liée au génocide. La perte de membres de la famille est particulièrement élevée dans la province de Butare : 63%. Par ailleurs, Ruhengeri (4%) et Gikongoro (16%) ont la proportion la plus faible de personnes qui ont perdu un membre de leur famille à cause du génocide. A ce stade, on peut mentionner que le génocide et la guerre civile qui s'en est suivie ont entraîné un bouleversement dans le mode d'habitation de la population. Le mode observé de perte de membres de la famille par région est le résultat de deux facteurs : le niveau effectif du génocide dans la région et les départs de la région des personnes dont les vies été menacées pendant le génocide. Par conséquent, si le génocide était plus étendu dans le Centre-Ouest que dans le Centre/Centre-Est, la première région a, en revanche, proportionnellement moins d'habitants indiquant la perte de membres de la famille à cause de l'émigration massive des survivants du génocide.

Figure 2. Pourcentage de ceux qui ont perdu un membre de leur famille

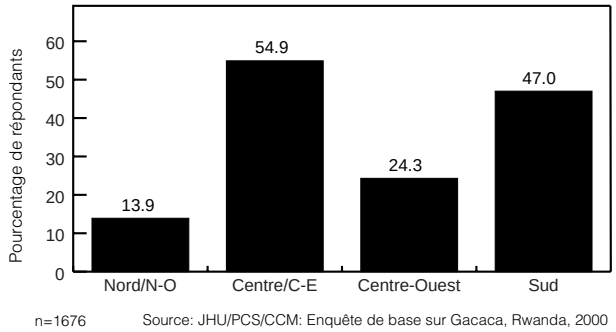

n=1676 Source: JHU/PCS/CCM: Enquête de base sur Gacaca, Rwanda, 2000

Si on examine le cas spécifique de la perte de l'époux ou de l'épouse à cause du génocide, on constate que l'incidence est nettement plus élevée pour les femmes (5%) que pour les hommes (1%). La différence au niveau de la perte d'hommes mariés comparée à celle de femmes mariées pendant le génocide entraîne des implications importantes pour les revenus familiaux. Nous constatons des différences régionales importantes dans les pertes indiquées de l'époux suite au génocide. L'indicateur varie, allant d'environ 2% dans le Nord/Nord-Ouest à 8% dans le Sud.

En général, plus d'un quart (27%) des répondants se trouvaient au Rwanda et ont perdu un membre de leur famille à cause du génocide. La plupart des personnes de cette catégorie sont des rescapés. Environ 52% ont assisté au génocide, mais n'ont pas perdu de membre de leur famille. Environ 12% se trouvaient à l'extérieur du pays pendant le génocide, mais n'ont pas perdu un membre de leur famille alors que 9% en plus se trouvaient à l'extérieur du pays et ont perdu un membre de leur famille.

Environ 8% des répondants ont indiqué qu'ils avaient souffert de blessures physiques pendant le génocide. Les ville de Kigali (10%) et de Butare (12%) connaissent la proportion la plus élevée de personnes avec des traumatismes physiques liés au génocide. De plus, environ les deux cinquièmes (38%) des répondants ont indiqué une perte matérielle pendant le génocide. La proportion indiquant une perte matérielle pendant le génocide varie, allant de 31% dans le centre-Ouest à 47% dans la région Centre/Centre-Est.

Certains des répondants (29%) ont indiqué qu'ils avaient des parents proches en prison pour des raisons ayant rapport au génocide. Un nombre moindre de répondants dans le Nord/Nord-Ouest (15%) que dans les autres régions ont indiqué avoir un parent proche en prison. Dans le Sud et le Centre-Ouest, la proportion est respectivement de 34,9% et de 35,6%, respectivement.

En général, les trois quarts des répondants ont connu une certaine forme de perte ou de séparation suite au génocide. Un grand nombre (42%) ont subi des types de pertes multiples. Ces résultats témoignent du niveau élevé de traumatismes que connaît la société rwandaise.

Perceptions face aux grands problèmes sociaux de la société rwandaise

Les discussions de groupe dirigées se sont penchées sur les perceptions de la population concernant les problèmes sociaux les plus graves dans la société rwandaise. Le questionnaire de l'enquête comprenait également une question demandant aux répondants de faire une liste des problèmes qu'ils jugent les plus graves dans la société rwandaise. Les discussions de groupe dirigées mettent en évidence le fait que la pauvreté et les autres problèmes de la vie quotidienne sont parmi ceux les plus ressentis par la population, tel que l'indique ce participant au groupe de discussion :

> *« Nous menons une existence difficile : les champs ne sont pas fertiles et les oiseaux ravageurs sont devenus nombreux ; nous devons quitter nos champs pour apporter à manger aux détenus des cachots communaux…. , et qu'il faut nourrir 3 ou 4 personnes qui ne travaillent pas. »* Paysan, Kibuye.

Les données de l'enquête ont confirmé que la pauvreté était perçue par la plupart de la population comme un grave problème : plus des quatre cinquièmes des répondants ont mentionné ce problème (voir Tableau 2). L'insécurité et le manque de confiance entre membres d'une même communauté sont les autres problèmes souvent mentionnés dans les réponses de l'enquête et lors des discussions de groupe. Il est intéressant de noter que les participants des groupes de discussion étaient d'accord en général pour dire que les relations

Tableau 2 : Grands problèmes sociaux perçus au Rwanda

PROBLEME PERÇU	% MENTIONNANT
Pauvreté / Difficultés économiques	81,9
Insécurité	20,6
Manque de confiance / Hypocrisie	14,8
Procès de ceux soupçonnés d'avoir participé au génocide	12,6
Problèmes de santé / Mauvais services de santé	10,2
Problèmes émotionnels suite au génocide	4,4
Mauvais système d'éducation	4,0
NOMBRE DE REPONDANTS	1676

sociales entre les Hutus et les Tutsis se sont beaucoup améliorées et que le problème de manque de confiance s'est beaucoup atténué depuis la période suivant immédiatement le génocide.

> *« A présent, nous nous retrouvons à des fêtes et à d'autres occasions. La dureté des relations a diminué et les gens tiennent des conversations entre eux, portent les malades des uns et des autres, se sentent bien les uns avec les autres. »* Paysan, Kibuye

> *« A présent nous pouvons partager nos joies et nos peines : porter les malades les uns des autres, débattre de nos questions ensemble, aller consoler ceux qui sont éprouvés par la mort. »* Citadin, Nyaruhengeri.

Mais les problèmes relationnels entre les groupes socio-ethniques manifestés par la méfiance persistent pourtant.

> *« Il existe deux genres dans la société [rwandaise]: celui de ceux qui ont tué et celui de ceux dont on a tué les membres de famille. Il n'est pas possible de dire à un rescapé d'oublier. »* Leader d'opinion.

> *« Il y a de la méfiance vis-à-vis de ceux qui sont rentrés d'exil. Ceux qui ont causé du tort ne veulent pas nous voir quitter la prison. »* Prisonnier, Butare.

Dans le cadre de l'enquête, 15% des répondants ont identifié la méfiance comme un des grands problèmes de la société rwandaise. Il est également intéressant de noter que la perception de la méfiance comme un grave problème social est étroitement liée à l'expérience personnelle pendant le génocide. Comme l'indique la Figure 3, ceux qui voient le plus la méfiance comme un grave problème social sont également ceux qui n'étaient

Figure 3. Pourcentage de ceux qui perçoivent la méfiance comme un grave problème social, par expérience en matière de génocide

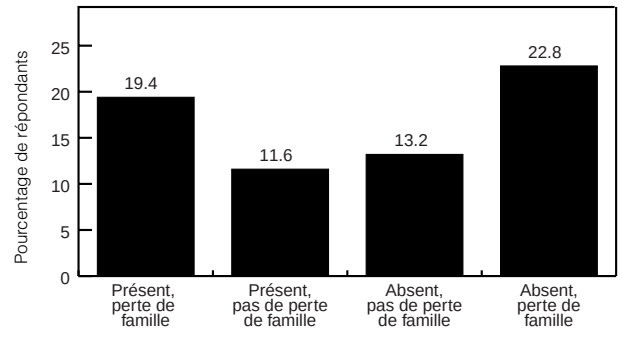

n=1676 Source: JHU/PCS/CCM: Enquête de base sur Gacaca, Rwanda, 2000

pas présents dans le pays pendant le génocide, mais qui ont perdu un membre de leur famille. Le groupe qui suit de près sont ceux qui ont été témoins du génocide et qui ont perdu un proche.

La mauvaise santé, les problèmes liés à un système sanitaire inefficace et d'autres problèmes sociaux sont aussi souvent mentionnés.

> *« Un grand nombre de personnes autour de nous sont malades, les gens ont du mal à obtenir les médicaments dont ils ont besoin. »* Prisonnier, Butare.

> *« A cause de la pauvreté, les enfants ne vont pas plus loin que l'enseignement primaire. »* Paysan, Kibuye.

Il est intéressant de noter que les problèmes liés le plus directement aux procès de ceux qui sont soupçonnés d'avoir participé au génocide sont mentionnés par environ 13% des répondants de l'enquête, et que 4% parlent des problèmes émotionnels résultant du génocide. Certains groupes socio-démographiques pensent que les procès de ceux qui sont soupçonnés de génocide sont un grave problème social. Par exemple, les données de l'enquête ont montré que, si 5% seulement des répondants dans le Nord et dans le Nord-Ouest ont mentionné ce problème, par contre 16% de ceux du Centre-Ouest et 16% de ceux dans le Sud l'ont mentionné. De même, les hommes (16%) sont plus susceptibles que les femmes (10%) de percevoir ces procès comme un grave problème. Il est tout à fait normal et compréhensible que ceux qui ont un parent en prison à cause du génocide sont nettement plus susceptibles que les autres de percevoir les procès comme un grave problème social : 20% comparé à 9%.

Emotions actuelles quant au génocide

Six ans après le génocide, il existe encore des émotions très fortes parmi les divers segments de la population rwandaise face aux événements du génocide. Lors des groupes de discussion, ces sentiments allaient de la peur à la mélancolie, aux craintes de vengeance, à la haine et à la méfiance.

> *« … les gens ont encore peur. Ils sont encore dans l'effroi. … Cela se voit au moment des enterrements en dignités. »* Leader d'opinion.

> *« La méfiance : l'un dira 'c'est celui-là qui a fait emprisonner quelqu'un des miens' et un autre dira 'c'est celui-là qui a exterminé ma famille.' »* Leader d'opinion.

Dans le cadre de l'enquête, seuls un peu plus d'un dixième des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient aucun sentiment particulier. Un grand nombre des répondants ont indiqué qu'ils craignaient que le génocide ne se répète. Mélancolie et sentiment d'insécurité sont parmi les autres émotions souvent exprimées par les répondants. Quelques personnes ont exprimé un profond traumatisme émotionnel et de la colère. La crainte de revanche n'est exprimée que par 4% de la population.

Les sentiments à propos du génocide diffèrent de manière bien évidente selon les caractéristiques socio-démographiques et selon l'expérience personnelle de cette tragédie. Par

Tableau 3 : Emotions indiquées par les répondants concernant le génocide, par expérience personnelle du génocide

EMOTIONS	POURCENTAGE NOTIFIANT				
	PP	PPP	APP	AP	Ensemble
Crainte que le génocide ne se répète	43,3	47,9	38,6	26,4	43,5
Mélancolie	31,2	20,7	28,9	43,9	26,7
Insécurité	13,0	13,1	11,2	14,2	12,9
Traumatisme / Insomnie	10,3	4,2	8,6	6,7	6,6
Colère	8,3	3,3	1,5	6,7	4,7
Peur de revanche	3,6	4,7	4,1	4,7	4,2
Méfiance	3,1	2,7	1,5	5,4	2,9
Pas de sentiments particuliers	7,1	12,9	14,7	14,1	11,7
NUMBER OF RESPONDENTS	448	859	197	149	1653

Notes:
PP Présent pendant le génocide, a perdu un membre de la famille
PPP Présent pendant le génocide, n'a pas perdu de membre de la famille
APP Absent pendant le génocide, n'a pas perdu de membre de la famille
AP Absent pendant le génocide, a perdu un membre de la famille

conséquent, les répondants qui ont été les témoins du génocide et qui ont perdu un membre de la famille sont les moins susceptibles de déclarer qu'ils n'ont aucune émotion à propos des événements liés au génocide (Tableau 3). Si 45% des analphabètes et 47% de ceux qui ont une éducation primaire connaissent la peur, ce sentiment n'est, en revanche, signalé que par 27% de ceux avec une éducation au-delà du primaire. En général, ceux qui étaient présents dans le pays pendant le génocide sont plus susceptibles que les autres d'être en proie à la peur. Si 46% de ceux qui ont assisté au génocide craignent que cette tragédie ne se répète, 33% seulement de ceux qui étaient à l'extérieur du pays pendant le génocide ont exprimé cette même peur. Les sentiments de mélancolie et de tristesse sont plus répandus chez les répondants qui n'ont pas été témoins du génocide, mais qui ont perdu un membre de la famille à cause de cette tragédie : 44%. A titre de comparaison, 31% de ceux qui ont été témoins du génocide et qui ont perdu un membre de la famille ont exprimé de la mélancolie.

> *« Ceux à qui je demandais conseil ont été tués les premiers. [Nous] avons les cœurs profondément blessés. »* Citadin (rescapé du génocide), Butare.

Seuls 21% de ceux qui ont été témoins du génocide sans perte de membres de leur famille ressentent de la mélancolie par rapport aux événements du génocide. Enfin, le traumatisme est plus courant chez ceux qui ont été témoins du génocide et qui ont également perdu un membre de leur famille.

3 PERCEPTIONS ET INTENTIONS

Connaissances concernant les juridictions Gacaca

Plus des quatre cinquièmes des répondants (82%) ont entendu parler des juridictions gacaca. Tel qu'on peut s'y attendre, la connaissance est étroitement liée à l'éducation et au sexe. Les hommes (90%) sont bien plus susceptibles que les femmes (75%) d'avoir entendu parler des juridictions gacaca. De même, la connaissance augmente régulièrement avec l'éducation, allant de 73% chez les analphabètes à 90% et 92% chez ceux ayant suivi respectivement une éducation secondaire et tertiaire.

Si la connaissance en général est élevée, en revanche, la connaissance plus détaillée sur le fonctionnement des juridictions et les rôles spécifiques de la communauté est plutôt limitée :

> *« Ceux qui ont imaginé gacaca, ils ont eu une très bonne idée…. nous ne savons pas encore comment [les juridictions gacaca] vont fonctionner. »* Citadine, Butare

> *Nous n'avons pas encore reçu d'explication suffisante au sujet de gacaca, mais nous entendons dire que cela constitue une manière appropriée pour permettre aux gens de dire la vérité. »* Paysan, Kibuye.

Dans le cadre de l'enquête, même si 76% de ceux ont entendu parler des juridictions gacaca comprennent que les tribunaux vont juger uniquement les crimes liés au génocide, seuls 9% savent que ces juridictions ne jugeront pas les cas concernant les tortures sexuelles alors que 15% n'en étaient pas sûres. De fait, bien des informations erronées circulent au sein de la population quant aux juridictions gacaca. Par exemple, plus des trois quarts des répondants indiquant

Tableau 4 : Connaissances à propos des juridictions gacaca

Déclarations spécifiques sur gacaca	% croyant
CORRECT	
Les tribunaux gacaca vont juger les cas concernant les pertes matérielles pendant le génocide	77,5
Chaque Rwandais a la responsabilité de témoigner devant les tribunaux gacaca	89,4
Seuls les gens éduqués peuvent devenir des juges gacaca	37,7
INCORRECT	
Les tribunaux gacaca vont juger les cas concernant les viols liés au génocide	76,2
Les tribunaux gacaca vont juger ceux qui ont orchestré le génocide	76,4
Le gouvernement choisira les juges gacaca	42,1
Nombre total de répondants	1368

connaître les juridictions gacaca pensaient à tort que le tribunal allait juger des cas concernant des viols ayant trait au génocide ou allait juger ceux qui ont orchestré le génocide (Tableau 4). Il faut également noter l'ampleur des informations erronées concernant le rôle du gouvernement au niveau de la sélection des juges gacaca.

Les connaissances sont également limitées à propos des avantages de la confession et de la disposition sur la plaidoirie de culpabilité dans la loi gacaca. Environ 20% ont indiqué qu'ils ne connaissaient pas les avantages et moins de la moitié était au courant du fait que cela pouvait mener à une peine moins lourde. Un grand nombre ont donné des réponses fausses telles que le fait d'être acquitté (23%) ou que cela ne présente aucun avantage (10%). Le fait de comprendre les avantages de la confession et de plaider coupable pour l'accusé est associé positivement au sexe masculin, à la résidence urbaine et à l'éducation post-primaire (Figure 4).

Figure 4. Pourcentage de ceux qui comprennent les avantages de la confession et plaidoirie de culpabilité, par caractéristiques sociodémographiques

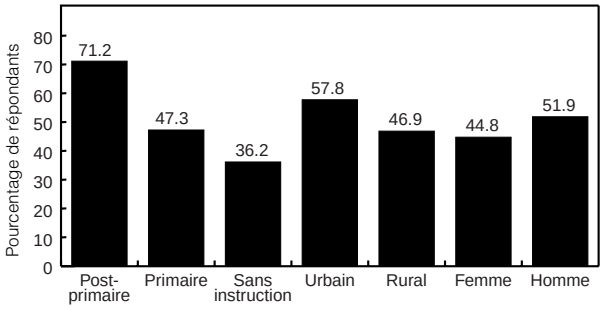

n=1359 Source: JHU/PCS/CCM: Enquête de base sur Gacaca, Rwanda, 2000

Quelques répondants connaissaient bien les responsabilités particulières de la communauté dans le processus gacaca. Moins de 4% savaient que la communauté pouvait élire les juges et 64% connaissaient le rôle de la communauté dans la fourniture des preuves durant les procès. Très peu (6%) ont mentionné la sensibilisation des coupables pour qu'ils confessent la part qu'ils ont joué dans le génocide.

Tableau 5 :
Proportion ayant une bonne connaissance des juridictions gacaca, par caractéristiques socio-démographiques et expérience liée au génocide

Caractéristiques socio-demographiques	% avec niveau de connaissance élevé
EDUCATION	
Aucune	7,7
Primaire	11,3
Secondaire	15,1
Post-secondaire	25,9
SEXE	
Homme	14,0
Femme	8,4
LIEU DE RESIDENCE	
Urbain	19,7
Rural	9,6
EXPERIENCE DE GENOCIDE	
Présent, perte de famille	15,2
Présent, pas de perte de famille	8,9
Absent, pas de perte de famille	7,1
Absent, perte de famille	15,4

En combinant neuf questions de l'enquête traitant de la connaissance du fonctionnement des juridictions gacaca, nous avons calculé un indicateur de connaissance qui varie entre 0 et 9. Les neuf éléments sur lesquels se fonde l'indicateur ont un score alpha (Cronbach) pour une fiabilité interne de 0,77 indiquant que les éléments sont assez bien reliés entre eux.

En fonction de l'indicateur, 19% des répondants n'ont pas de connaissances précises des juridictions gacaca et un peu plus d'un cinquième (22%) ont une faible connaissance. Moins de la moitié d'entre eux (48%) ont un niveau moyen de connaissance sur les juridictions gacaca et seul un dixième d'entre eux démontraient un niveau de connaissance élevé. La connaissance à propos des juridictions gacaca variait en fonction de l'éducation, du sexe, du lieu de résidence et de l'expérience personnelle pendant le génocide. Une connaissance élevée à propos des juridictions est étroitement liée au sexe masculin, l'éducation post-primaire, la résidence urbaine et à la perte d'un membre de famille pendant le génocide.

Perceptions à propos des juridictions Gacaca

Les résultats des discussions de groupe dirigées et des interviews approfondies montrent que, malgré les faibles connaissances et les informations erronées très répandues, les Rwandais attachent beaucoup d'importance à la loi gacaca et sont très en faveur des juridictions gacaca. Qui plus est, les juridictions gacaca semblent redonner de l'espoir aux Rwandais.

> *« [Les juridictions] gacaca rapprocheront les Rwandais. Elles vont les libérer. Elles rendront possible l'unité et la réconciliation. »* Leader d'opinion.

> *« Il y en a avec qui j'ai causé, j'ai trouvé qu'ils souhaitent gacaca, ils ont des membres de famille en prison. »* Citadine, Butare

> *« Tout le monde pense que [la gacaca] est notre salut : prisonniers, leurs familles, rescapés… »* Leader d'opinion.

Il peut sembler ironique qu'avec peu de connaissances sur les objectifs et les modes de fonctionnement des juridictions gacaca, il existe des attitudes favorables au sein des divers groupes socioculturels du pays. De fait, ce qui anime les Rwandais, c'est le désir de voir les problèmes résolus en ce qui concerne le génocide. Aussi, sont-ils prêts à appuyer toute action qui promet une telle résolution.

> *« Ce que nous demandons, c'est que justice soit faite. »* Citadin

> *« [Gacaca] est une manière pratique de s'attaquer aux problèmes causés par le génocide. »* Leader d'opinion

Les données de l'enquête ont confirmé la prévalence d'attitudes favorables. Les données indiquent qu'il existe un certain niveau de confiance dans l'efficacité possible des juridictions gacaca. De fait, 58% des répondants ont indiqué qu'ils avaient tout à fait confiance dans les juridictions, pensant qu'elles étaient capables de résoudre les problèmes liés au procès de prévenus alors que 29% ont indiqué qu'ils avaient plus ou moins confiance. De même, 53% avaient tout à fait confiance dans les juridictions, pensant qu'elles pouvaient aider à promouvoir une paix durable dans le pays. La confiance face à la réussite de gacaca existe à un même degré parmi les divers groupes socio-démographiques et ne semble pas dépendre de l'expérience personnelle pendant le génocide. Toutefois, il est curieux de noter que ceux qui ont une connaissance élevée de la loi gacaca (53%) sont moins susceptibles que les autres (58%) de croire dans l'efficacité des juridictions gacaca.

Lorsqu'on leur a demandé quels étaient les avantages éventuels des juridictions gacaca par rapport au système judiciaire classique, moins d'un cinquième des répondants de l'enquête ne savaient pas, alors que 3% ont indiqué que les juridictions gacaca n'avaient aucun avantage par rapport au système judiciaire classique. Par ailleurs, un grand nombre (41%) pensent que la participation de la communauté était un avantage alors que 28% reconnais-

saient que les juridictions gacaca assureront une plus grande rapidité dans la conduite des procès. D'autres (13%) pensaient que les juridictions aideraient à minimiser les problèmes de corruption liés aux tribunaux classiques et 8% environ étaient d'avis que les juridictions gacaca permettraient d'accélérer le processus de réconciliation.

Il est intéressant de noter qu'une proportion importante (75%) des répondants de l'enquête ont indiqué qu'ils n'avaient aucune préoccupation spécifique à propos des juridictions gacaca. En revanche, ceux qui étaient préoccupés, ont mentionné la possibilité de voir des témoins et des coupables mentir devant les tribunaux (14%), des juges corrompus (8%), le refus catégorique de faire déposition (6%), la crainte de vengeance suite aux dépositions des témoins (4%) et le manque de témoins dans certaines régions (3%). Le fait qu'un nombre relativement petit de personnes se montrent préoccupées à propos des juridictions gacaca pourrait bien être lié à la faible connaissance de la loi gacaca au sein de la population. De fait, ceux qui connaissent mieux les juridictions sont plus susceptibles d'avoir des préoccupations particulières (Figure 5). La relation positive entre connaissances et préoccupations indique que les préoccupations ne sont pas le résultat d'une information erronée et devraient être prises au sérieux lors de la conception et de l'exécution de la campagne gacaca. Il convient également de noter le résultat suivant : ceux qui ont perdu un membre de la famille (34%) étaient plus susceptibles que les autres (14%) d'avoir des préoccupations particulières.

Figure 5. Pourcentage de ceux qui se montrent préoccupés par les gacaca, par niveau de connaissance à propos des juridictions gacaca

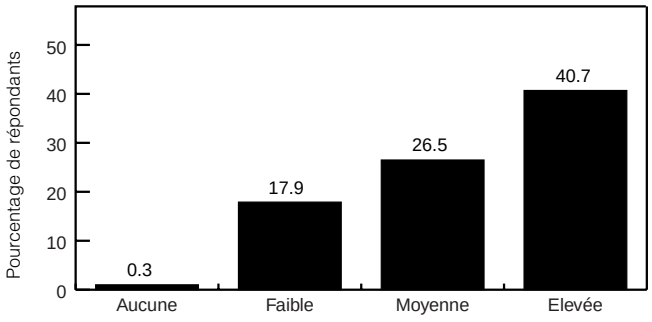

n=1368 Source: JHU/PCS/CCM: Enquête de base sur Gacaca, Rwanda, 2000

Intention de participer au processus Gacaca

L'empressement et la volonté de participer au processus gacaca est un autre résultat intéressant de cette étude. Lors des discussions de groupe dirigées, aussi bien les groupes des prisonniers que les groupes non carcéraux ont exprimé l'intention de participer au processus gacaca.

> *« Dès que la gacaca commence, je vais accuser mes complices qui sont encore en liberté. »* Prisonnier, Butare

> *« Je souhaite qu'elles soient mises en place rapidement et qu'elles fonctionnent vite. »* Paysanne, Kibuye

Dans l'enquête, une vaste majorité des répondants (96%) ont indiqué leur intention de participer à l'élection des juges gacaca. Les données indiquent également que les membres de la communauté sont tout à fait prêts à fournir des preuves aux tribunaux gacaca. Plus de

87% des répondants ont indiqué qu'ils seraient prêts à faire une déposition. Les hommes (89%) ont été légèrement plus susceptibles que les femmes (85%) à vouloir fournir des preuves devant les tribunaux gacaca. Aucune autre variable socio-démographique n'est associée à des différences significatives dans l'intention d'apporter des preuves.

Perceptions concernant la restitution et la compensation

Le Gouvernement du Rwanda a indiqué à maintes reprises qu'il avait l'intention d'assurer que les rescapés du génocide et les familles des victimes reçoivent une compensation pour les pertes subies. Toutefois, les modalités de compensation doivent encore être finalisées et personne à ce jour n'a encore reçu une telle compensation. Quelques questions ont été incluses à l'outil de l'enquête pour explorer les perceptions communautaires à propos de la compensation. Les données montrent qu'une vaste majorité (86 %) des répondants étaient en faveur de compenser la famille d'une victime du génocide. Il est intéressant de noter que les attitudes en faveur de la compensation étaient plus courantes chez les hommes (90%) que chez les femmes (82%). Concernant la famille de la victime devant recevoir la compensation, les répondants ont mentionné essentiellement les enfants (51%), les parents (45%), l'époux (37%), les frères (17%) et les sœurs (16%). Quant au type de compensation qui devrait être fourni, les répondants favorisent en grande partie le paiement monétaire direct. Un grand nombre des répondants (65%) pensaient que les personnes coupables du génocide et leur famille devraient payer la compensation. Le fait d'accepter de payer la compensation est vu par la plupart (69%) comme un signe de désir de réconciliation de la part de ceux qui ont trempé dans le génocide. Mais, pour un grand nombre des répondants (58%), surtout ceux qui ont perdu un membre de famille (68%), compenser les victimes ne suffit pas pour apporter une paix durable au pays. A l'avis de la plupart des répondants (89%), une paix durable n'est possible que si les auteurs du génocide reconnaissent leurs crimes, demandent à être pardonnés et montrent leur souhait de réconciliation.

Sources d'informations et de conseils

Où les gens reçoivent-ils des informations sur les événements sociaux ? Comment perçoivent-ils les différentes sources d'information auxquelles ils sont exposés ? Où et vers qui se tournent-ils pour demander des conseils sur les questions personnelles ? Les réponses à ces questions seront utiles pour déterminer les canaux les plus adéquats pour communiquer les messages de la campagne de sensibilisation.

Tableau 6 :
Sources d'informations sur les questions sociales, par lieu de résidence

SOURCES	% NOTIFIANT	
	Urbain	Rural
Radio	89,9	81,0
Télévision	24,9	6,8
Journaux/revues	32,2	17,4
Réunions communautaires	19,6	24,3
Amis/relations	23,1	18,1
Ecole/lieu du travail	2,6	0,9
Autorités locales	5,2	9,2
Eglise	0,4	0,7
Pas de source	3,1	5,5
NOMBRE DE REPONDANTS	229	1426

La radio est de loin la source d'information mentionnée le plus couramment dans les zones urbaines et rurales (Tableau 6). Dans les zones urbaines, les autres sources importantes d'information sont les journaux/revues, la télévision, les amis

et les relations, et les réunions communautaires. Dans les zones rurales, les autres sources importantes sont les réunions communautaires, les amis et la famille ainsi que les journaux/revues. Tel qu'on peut s'y attendre, la télévision n'est pas une source importante dans les zones rurales où un plus grand nombre de personnes dépendent des autorités locales pour recevoir des informations que dans les zones urbaines. Il est surprenant de noter que les églises ne sont des sources importantes d'information, ni dans les zones rurales, ni dans les zones urbaines. Du point de vue de la source d'information la plus crédible, un grand nombre des répondants (68%) ont mentionné la radio. Celle-ci est suivi de loin par les réunions communautaires (12%) et les amis et la famille (6%).

Tableau 7 :
Sources de conseils concernant les problèmes personnels, par lieu de résidence

SOURCES	% NOTIFIANT	
	Urbain	Rural
Famille (autre qu'époux/se)	41,7	32,3
Amis/voisins	35,6	31,1
Leaders communautaires	30,4	45,9
Epoux(se)	24,8	28,2
Dieu	10,3	5,6
Leader religieux	2,6	2,3
NOMBRE DE REPONDANTS	229	1426

Pour les conseils, il existe des différences entre les zones urbaines et rurales, même si, en grande partie, les gens se tournent essentiellement vers la famille ou les leaders communautaires. Tel qu'indiqué dans le Tableau 7, les sources de conseils les plus courantes sont la famille (autre que l'époux/se) dans les zones urbaines et les leaders communautaires dans les zones rurales. Les amis et voisins d'une part, et l'époux(se) d'autre part sont également des sources courantes de conseils. Là aussi, il est surprenant de noter que les leaders religieux sont rarement consultés pour des conseils, même si Dieu (et, par conséquent, la religion) semble jouer un rôle au niveau de la prise de décision pour une grande partie des répondants (Figure 6). Le mode observé des points de référence pour les conseils fait ressortir le rôle important joué par les relations personnelles au niveau de la prise de décision. De fait, environ deux tiers des répondants ont mentionné des sources interpersonnelles, telles que les amis, les voisins, l'époux(se) et la famille. En ce qui concerne la source de conseils qui a le plus d'influence sur la prise de décision, il est intéressant de noter que le leader communautaire est la source mentionnée le plus souvent. L'époux(se) et d'autres membres de la famille sont aussi des sources mentionnées couramment.

Figure 6. Sources de conseils qui ont le plus d'influence sur la prise de décision personnelle

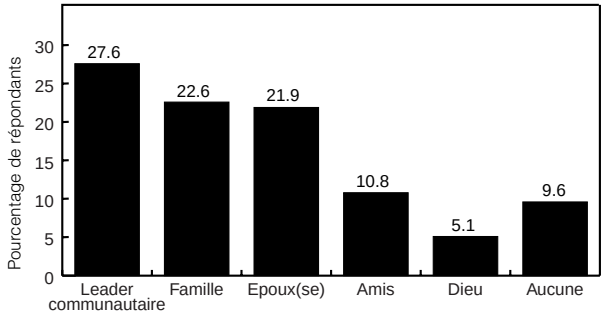

n=1654 Source: JHU/PCS/CCM: Enquête de base sur Gacaca, Rwanda, 2000

4 Récapitulatif et implications pour les programmes

Les pages précédentes ont examiné les résultats d'une étude conçue pour se pencher sur les perspectives communautaires face à la loi et aux juridictions gacaca. Dans l'ensemble, l'étude révèle un faible niveau de connaissances quant à la loi et aux juridictions gacaca. Mais, en règle générale, les attitudes sont en faveur de ces juridictions et on note la volonté de participer tant à l'élection des juges qu'à l'apport de preuves devant les tribunaux.

Les résultats particuliers et les implications du point de vue programmatique sont récapitulés ci-après.

Le kinyarwanda est universellement parlé.

Pratiquement tout le monde parle le kinyarwanda. Par conséquent, le support audio dans cette langue est capable d'atteindre adéquatement le public cible.

Le niveau d'alphabétisation est faible.

Environ 45% des répondants ne savent pas lire, quelle que soit la langue. Pratiquement tous ceux qui sont alphabétisés peuvent lire le kinyarwanda. Ces résultats indiquent que le matériel imprimé atteindra un nombre moindre de personnes que le support audio. En revanche, le matériel imprimé en kinyarwanda pourrait être utilisé pour compléter le support audio. Cela permettrait de vérifier que les personnes reçoivent les messages de diverses sources, d'où un impact renforcé. Le matériel imprimé en français pourrait convenir dans les zones urbaines.

Il existe des variations régionales importantes dans la composition religieuse.

Si un grand nombre de répondants de la plupart des autres provinces sont essentiellement (et presque toujours) chrétiens, environ un cinquième des répondants de la ville de Kigali sont musulmans. Aussi est-il nécessaire de cibler tout particulièrement les musulmans dans la ville de Kigali, peut-être en faisant participer les leaders religieux islamiques.

L'expérience personnelle liée au génocide varie nettement d'une province à une autre.

Suite probablement à la migration rurale-urbaine et au fait que les anciens réfugiés ont tendance à s'installer dans les zones urbaines, Kigali et d'autres grandes villes contiennent une proportion nettement plus élevée de répondants qui ont connu la perte d'un membre de la famille suite au génocide. Parallèlement, comparé à d'autres endroits, les grandes villes contiennent un plus grand nombre de personnes qui n'ont pas été témoins du génocide. Aussi est-il important de tenir compte de ces variations au niveau de l'expérience personnelle du génocide lors de la conception de messages.

Le génocide et la migration massive qui s'en est suivie ont mené à un changement considérable dans le mode de résidence de la population.

Aujourd'hui, certaines des zones les plus durement frappées par le génocide contiennent relativement peu de personnes qui ont été les témoins du génocide et qui ont perdu un membre de famille. Ce résultat veut dire que, dans certaines communautés, il n'existe peut-être pas beaucoup de personnes susceptibles de porter d'accusations contre les coupables et de fournir les preuves nécessaires pour condamner les prévenus. Ce point est particulièrement important car ceux qui sont soupçonnés ne peuvent être condamnés qu'en fonction des preuves apportées par les personnes qui ont effectivement assisté à l'acte. Aussi, est-il très important de sensibiliser et de prendre les dispositions nécessaires pour les témoins qui ont quitté leur ancien lieu de résidence, afin qu'ils exercent leurs fonctions civiques dans le cadre des juridictions gacaca.

La pauvreté est généralement perçue comme le plus grave problème social de la société rwandaise de nos jours.

Plus des trois quarts des répondants ont mentionné la pauvreté comme un grave problème de la société rwandaise. De plus, la plupart des problèmes de pauvreté sont directement liés dans l'esprit de la population au génocide ; on s'attend ainsi à ce qu'ils soient résolus grâce aux juridictions gacaca. Parallèlement aux efforts faits pour résoudre la question des procès des présumés génocidaires, le gouvernement devrait prêter attention à la réduction de la pauvreté pour réduire les tensions sociales et garantir une paix durable dans le pays.

Les émotions entourant le génocide sont encore très prononcées.

Divers segments de la population rwandaise connaissent encore de fortes émotions négatives ayant rapport avec les événements liés au génocide. Il s'agit essentiellement de peur, de mélancolie et d'un sentiment d'insécurité. La campagne devra tenir compte du fait que les gens sont encore animés de fortes émotions en réponse aux événements liés au génocide. On ne connaît pas encore les effets qu'auront les stipulations de la loi gacaca (par exemple,

participation communautaire à l'élection des juges gacaca, apport de preuves devant le tribunal) sur les émotions négatives que les gens cherchent à surmonter actuellement et qu'ils n'ont probablement réussi qu'à refouler superficiellement. On ne sait pas non plus dans quelle mesure ces émotions affecteront la participation active au processus gacaca. Toutefois, ce qui semble évident, c'est le besoin de cibler ces émotions dans le cadre de la campagne et de se préparer à toute éventualité qui pourrait arriver comme résultat de ces émotions. A cet égard, le Gouvernement rwandais doit travailler avec des organismes et personnes aux niveaux international et national qui savent comment prendre en charge les effets psychosociaux d'un violent conflit pour identifier les liens possibles entre les états émotionnels post-génocide et l'accomplissement de responsabilités civiques entrant dans le cadre du processus gacaca. Des efforts devront également être faits pour identifier et mettre en œuvre des stratégies adéquates permettant de faire face à cette situation.

La population est sensibilisée aux juridictions gacaca mais le niveau de connaissances précises est faible.

La plupart des répondants ont entendu parler des juridictions gacaca. Mais très peu ont une bonne connaissance du fonctionnement des juridictions ou du rôle spécifique de la communauté dans le processus. Aussi est-il nécessaire de continuer de déployer des efforts pour augmenter les connaissances concernant la loi gacaca. Les efforts devraient chercher à sensibiliser le public aux différents aspects de la loi gacaca, notamment les objectifs de la loi, le mode de fonctionnement, les responsabilités de la communauté et les avantages des clauses sur les aveux et de plaidoirie de culpabilité. Des efforts doivent également être faits pour éclairer la population et lui montrer comment exercer sa fonction civique concernant les juridictions gacaca. Par exemple, le public doit savoir comment voter, comment nommer un candidat pour la position de juge gacaca, comment effectuer une campagne pour un candidat et quelles sont les capacités et aptitudes dont doit disposer un futur juge gacaca. Il est également important de sensibiliser la population sur les raisons pour lesquelles il est important de ne pas dissimuler l'information des tribunaux gacaca, sur les peines attachées au refus de faire une déposition et des dispositions établies pour protéger les témoins.

Relativement peu de répondants se montrent préoccupés par les juridictions gacaca, mais ce sont ceux connaissant le mieux la loi qui sont les plus susceptibles d'exprimer des préoccupations.

La plupart des répondants n'avaient pas de préoccupations particulières à émettre quant à la loi et aux juridictions gacaca. Toutefois, il existe une corrélation positive entre préoccupations exprimées et connaissance de la loi gacaca. Aussi, est-il nécessaire de continuer à suivre l'impact de la campagne gacaca sur la communauté, du moins dans des sites choisis. Une telle activité de suivi devrait chercher à cerner les changements dans les opinions et perceptions de la communauté en réponse à la campagne gacaca. Ainsi, le personnel du programme peut dépister et répondre rapidement à de nouvelles préoccupations et attentes.

Les préoccupations exprimées concernent essentiellement le caractère juste et équitable des procès qui se dérouleront.

Certains sont préoccupés par la possibilité que les témoins et les prévenus mentent devant les tribunaux ou que les juges soient corrompus. Des efforts devront être faits, non seulement pour rassurer la population concernant cet aspect, mais également pour mettre en place des mécanismes adéquats pour parer contre de telles éventualités.

Il existe un certain niveau de confiance dans l'efficacité possible des juridictions gacaca.

Les informations indiquent que les Rwandais attendent beaucoup de la loi gacaca. Un grand nombre d'entre eux pensent que la loi et les juridictions gacaca qui en résultent aideront à résoudre les problèmes liés au procès de ceux qu'on soupçonne d'avoir trempé dans le génocide. Et, chose plus importante encore, on pense que la loi mènera à une paix durab le dans le pays. Les experts du changement de comportement reconnaissent de plus en plus que les perceptions sur l'efficacité d'un comportement est une variable clé déterminant l'éventuelle adoption de ce comportement au sein de la population. Aussi, est-il très important de convaincre ceux qui ne sont pas encore tout à fait convaincu de l'efficacité des juridictions gacaca. Il est également important de vérifier qu'au fur et à mesure que les gens apprennent à mieux connaître la loi gacaca, cette efficacité perçue ne s'estompe pas. Cet élément est particulièrement pertinent si l'on tient compte du résultat selon lequel l'efficacité perçue semble diminuer au fur et à mesure que se renforce la connaissance à propos de la loi gacaca.

Une volonté de participer dans le processus des juridictions gacaca.

Tout le monde semble prêt et désireux de participer aux élections des juges gacaca et à apporter des preuves devant les tribunaux gacaca. Certes, la chose est encourageante, mais le défi consiste à maintenir une telle disposition positive et, par la suite, à traduire les intentions en actions concrètes. Là aussi, cela souligne l'importance de continuer à suivre les perceptions communautaires pendant la campagne gacaca, à identifier les éventuelles sources d'influence négative et à les corriger rapidement.

La radio est la source la plus courante d'information et elle est également jugée la plus crédible.

La radio est un canal adéquat de communication pour diffuser les informations sur la loi gacaca. L'importance des réunions communautaires et des sources interpersonnelles au sein de la communauté semble également justifier l'utilisation d'activités communautaires comme canaux complémentaires.

Les membres de famille et les leaders communautaires jouent un rôle très important au niveau de la prise de décision concernant les questions personnelles.

Le résultat concernant les leaders communautaires est particulièrement intéressant car il montre qu'il est possible d'utiliser ces personnes comme agents de changement dans la communauté.